

GREFFE

19 AVR. 2004

REGIE DE L'ÉNERGIE
MONTREAL

De: Francois Beaulé [francbeaule@hotmail.com]

Envoyé: 18 avril, 2004 18:40

À: Greffe

Objet: Mémoire; Dossier R-3526-2004

Mémoire adressé à la Régie de l'énergie

par

François Beaulé

au sujet de

La pertinence du projet «Le Suroît»

R-3526-2004

La fixation des tarifs de l'électricité est l'élément primordial de la gestion de la demande (sujet 4 e). J'aborde cette question dans mon bref mémoire. Puis je fais quelques remarques à propos de l'énergie éolienne. Les conclusions sont à la fin.

Gestion de la demande

On le sait, les tarifs de l'électricité sont bas au Québec. C'est vrai pour les consommateurs, simples citoyens, du secteur résidentiel. Les tarifs de l'électricité pour les commerces et l'industrie sont bas également, comparativement à ceux du reste de l'Amérique et du monde.

Le coût de production de l'électricité à l'aide d'une centrale au gaz naturel est aussi élevé au Québec qu'ailleurs en Amérique du Nord. Et le coût de production de l'électricité des projets hydroélectriques futurs d'Hydro-Québec sera plus élevé que celui des centrales hydroélectriques déjà installées.

Cette réalité rend anachroniques les contrats de vente d'électricité à bas prix consentis par Hydro-Québec à des industries, les alumineries notamment. Le maintien de bas tarifs d'électricité stimule la demande excessivement. Les tarifs actuels sont trop bas par rapport au coût marginal de l'électricité. Ces bas prix constituent d'énormes subventions déguisées aux alumineries. Les alumineries modernes procurent peu d'emplois, émettent des polluants, paient peu d'impôt et génèrent d'importants bénéfices pour leurs actionnaires et leurs patrons. Ces bénéfices sont rendus possibles grâce à des bas tarifs d'électricité qui réduisent les bénéfices d'Hydro-Québec. D'autres formes de subventions à d'autres industries pourraient être plus rentables pour le Québec.

Le concept d'«électricité patrimoniale» est douteux. Ce concept a été bricolé pour maintenir des bas prix aux consommateurs. Il constitue une mauvaise façon de répartir une partie des bénéfices d'Hydro-

Québec à l'ensemble des Québécois. Il favorise les grands consommateurs et stimule la demande. Il serait plus juste qu'Hydro-Québec vende son électricité plus cher et répartisse les profits supplémentaires qui en résulteraient de manière égale pour chaque Québécois (y compris les enfants). Cela favoriserait les économies d'énergie.

Le chauffage des bâtiments et de l'eau

Le bas prix de l'électricité incite les Québécois à chauffer leurs bâtiments et leur eau avec de l'électricité. Ce chauffage représente une part significative de l'énergie consommée annuellement. Bien plus, la demande en puissance est fortement affectée par le chauffage en hiver, surtout, évidemment, pendant les jours les plus froids.

Les projets de centrales thermiques, Le Suroît et Bécancour, mais également la possibilité de vendre les surplus d'électricité d'Hydro-Québec à des États ou des provinces qui utilisent des centrales thermiques rendent le chauffage électrique irrationnel. En effet, le chauffage au gaz, avec un appareil moderne, est beaucoup plus efficace que la production d'électricité avec une turbine à gaz ou même dans une centrale à cycle combiné.

Hydro-Québec a d'abord annoncé une efficacité maximale de 58% pour Le Suroît en utilisant une nouvelle technologie expérimentale de General Electric. Dans une réponse à la Régie de l'énergie, Hydro-Québec a par la suite indiqué que GE ira faire ses expériences ailleurs. Les technologies éprouvées permettent une efficacité de 50% ou à peine plus. L'efficacité prouvée d'un système de chauffage au gaz avec condensation des gaz de combustion est de 95% (selon une brochure de l'Office de l'efficacité énergétique du Canada).

La promotion de l'utilisation efficace du gaz naturel au Québec passe par le développement du chauffage au gaz. Le gouvernement du Québec devrait rendre obligatoire l'installation d'un système de chauffage au gaz (ou au pétrole quand le gaz n'est pas disponible) dans les logements neufs et locaux commerciaux neufs à partir d'une certaine superficie. Le prix de l'électricité, au delà des 30 premiers kwh par jour, devrait être établi de manière à rendre le chauffage électrique plus cher que le chauffage au combustible.

Contre toute logique, Hydro-Québec a fait la promotion du chauffage électrique au cours des cinq dernières années (notamment dans ses bulletins HydroContact envoyés plusieurs fois par année à ses abonnés).

Énergie éolienne

Hydro-Québec confie à l'entreprise privée la production d'électricité avec l'énergie éolienne. Ces entreprises doivent s'intégrer au réseau de transport d'électricité existant. Elles doivent s'installer près des lignes de transport déjà installées pour rentabiliser la production de petites quantités d'électricité.

Pour exploiter la ressource éolienne à plus grande échelle, il faut pouvoir planifier les infrastructures de transport en même temps que l'emplacement et la puissance des éoliennes. Hydro-Québec devrait faire cette planification elle-même.

L'autre besoin particulier d'intégration de l'énergie éolienne tient à son caractère fluctuant. Le couplage de l'énergie éolienne et de l'énergie hydroélectrique devrait donner des résultats exceptionnels. La planification de l'installation des turbines hydrauliques et des turbines à vent (éoliennes) doit se faire de manière intégrée. En clair, cela signifie que la construction d'éoliennes permet l'installation de turbines hydrauliques d'une puissance supérieure pour un réservoir d'eau donné. L'action des éoliennes permettant d'économiser l'eau quand il vente.

Je questionne le retard que prend Hydro-Québec dans le développement de l'énergie éolienne. Est-ce que la division d'Hydro en 3 entités y est pour quelque chose? Est-ce un manque de dynamisme?

Conclusions

L'obligation imposée à Hydro-Québec par le gouvernement du Québec de fournir d'énormes quantités d'électricité à des alumineries à des prix de beaucoup inférieurs à son coût marginal doit être remis en question.

La fixation des prix de l'électricité est à revoir. Le concept d'«électricité patrimoniale» est à rejeter. Un autre mécanisme de participation aux bénéfices plus équitable pour les citoyens et plus sûr pour l'environnement doit être établi.

François Beaulé
5874 5E avenue, Montréal, H1Y 2T2
francbeaule@hotmail.com
téléphone 514.593.5734

MSN Messenger : discutez en direct avec vos amis ! [Cliquez-ici](#)